



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'UACS

Liste des documents à fournir IMPERATIVEMENT pour toutes inscriptions :

- La fiche d'inscription
- Un chèque (à l'ordre de l'UAC Savenay) du montant de l'inscription
- Un Certificat médical datant de moins de 6 mois attestant de l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de la marche santé **OU** avoir rempli le questionnaire de santé sur le site de la FFA.

Liste des documents à fournir en plus pour les mineurs

- L'autorisation parentale
- Le règlement de l'UACS signé et dûment accepté
- Une photo d'identité récente
- Un chèque de caution de 25€ pour l'école d'athlétisme (maillot + coupe vent)

Les documents seront à fournir aux dates ci-dessous :

- Les Samedi 05 et 19 septembre de 10h30 à 12h15 dans les tribunes du stade
- Le Mardi 22 septembre de 18h à 19h dans les tribunes du stade
- Lors de l'Assemblée générale le vendredi 9 octobre (début 19h au complexe polyvalent).
-

ATTENTION : Aucun dossier ne devra être transmis directement aux entraîneurs lors des entraînements. Tout dossier non remis ou incomplet à ces dates seront pris en compte après 1^{er} décembre 2020.

Pour tous renseignements, contacter :

- Charlotte Langlois : langlois_cha@hotmail.com au 06 11 48 31 46
- Pour l'école d'athlétisme Solene LEBRETON : solenelebreton@yahoo.fr ou 06 83 84 12 34



FICHE D'INSCRIPTION

NOM : N° de Licence :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TEL : PORTABLE PARENTS :

E-MAIL :

PORTABLE ATHLETE (pour les ados éventuellement).....

OBSERVATIONS (régime, maladie...)

CATEGORIES :

Cocher la catégorie choisie	Catégories	Prix Saison 2020-2021	Entraînements	Lieu d'entraînement
	Ecole d'athlétisme enfants nés entre 2010 et 2013 (école et poussin)	70 Euros	Samedi 10h30 à 12h00	Stade Ménélec (le 1er samedi de chaque mois au Stade de Therbé)
	Athlétisme Benjamins (nés en 2008 et 2009)	85 Euros	Mercredi 17h30 à 19h	Stade Ménélec
			Samedi 9h à 10h30	Stade de Therbé (le 1er samedi de chaque mois au Stade Ménélec)
	Athlétisme Minimes (nés en 2006 et 2007)	85 Euros	Mercredi 17h30 à 19h	Stade Ménélec
			Samedi 10h30 à 12h00	Stade de Therbé (le 1er samedi de chaque mois au Stade Ménélec)
	Athlétisme Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters : valable pour les adultes pratiquant le cross fédéral et compétition sur piste (nés à partir de 2005)	90 Euros	Mardi et jeudi de 18h30 à 20h	Stade Ménélec
			Samedi 10h30 à 12h00	Stade de Therbé (le 1er samedi de chaque mois au Stade Ménélec)
	Running Adultes (hors cross fédéral et compétition sur piste) (nés à partir de 2005)	62 Euros	Mardi et jeudi de 18h30 à 20h	Stade Ménélec
	Marche Nordique en compétition (Chronométrée)	62 Euros	Jeudi 18h40 à 20h Samedi 9h30 à 11h45	Stade Ménélec
	Marche Nordique Santé	62 Euros	Jeudi 18h40 à 20h Samedi 9h30 à 11h45	Stade Ménélec

Besoin d'attestation de paiement du club pour votre comité d'établissement



AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné (e) Mr et/ou Mme

- donne pouvoir aux responsables et entraîneurs de l'UACS, pour prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence : soins, hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale et sortie d'hospitalisation, pour mon enfant :
- donne l'autorisation à l'UACS ou à d'autres parents de transporter mon enfant : par tous les moyens convenus pour répondre aux besoins des différentes compétitions.
- autorise – n'autorise pas – mon enfant à se rendre seul, par ses propres moyens (à pied, à vélo, en trottinette...etc) aux entraînements et de rentrer seul à la maison après la séance.
- autorise – n'autorise pas – la diffusion des photos de mon enfant prises au cours des activités (entraînements, compétitions, sorties) sur le site internet du club.

OBLIGATION PARENTALE pour les mineurs

(uniquement si je n'autorise pas mon enfant à venir seul)

Je, soussigné(e) Mr et/ou Mme, déposerai, avant chaque début d'entraînement, mon enfant sur le lieu d'entraînement en m'assurant de la présence d'un entraîneur, et je le récupérerai au même endroit à la fin de l'entraînement. Il en va de sa sécurité ! Je ne le dépose donc pas et ne le récupère pas directement sur le parking du lieu d'entraînement.

Fait à : Le :

Signature des parents

à faire précéder de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT DE L'ECOLE D'ATHLÉ ET DE LA SECTION ATHLÉ

Nom : Prénom :

Je viens d'adhérer à l'UNION ATHLÉTIQUE DU CANTON DE SAVENAY.

L' U.A.C.S. est un club sportif ; les dirigeants , entraîneurs et l'encadrement sont **tous des bénévoles** que je dois respecter, comme je dois respecter les autres athlètes.

Le club s'engage à :

- m'assurer lors de toutes les activités encadrées ou organisées par le club ou la F.F.A.
- me garantir un encadrement technique de qualité
- garantir une présence adulte suffisante pour assurer une bonne organisation
- me remettre un calendrier des compétitions organisées pour me permettre de planifier ma participation

Je m'engage à :

- **Etre assidu** : je viens régulièrement aux séances d'entraînement
- **Etre ponctuel** : je me présente avant l'heure de début de l'entraînement pour être prêt à démarrer l'échauffement dès le début de la séance.
Pour les compétitions, je me présente à l'heure dite du regroupement en cas de co-voiturage ou j'arrive 1 heure avant le début des épreuves sur le lieu de la compétition afin de participer à l'échauffement en commun.
- **Porter les couleurs du club** :
 - Acheter le maillot du club
 - Participer au minimum à :
 - Benjamins et minime : **un cross et une compétition sur piste**
 - Cadets et plus : **deux compétitions** (avec priorité sur les interclubs le 1^{er} week-end de mai.)
- **Etre respectueux** :
Répondre aux convocations remises dans les délais ou contacter les responsables en cas d'empêchement
Respecter l'encadrement, les autres athlètes et avoir un comportement irréprochable tant à l'entraînement que lors des compétitions et des déplacements.
Etre attentif aux consignes
Prévenir de mon arrivée et de mon départ à chaque entraînement.
- **Etre persévérant** : je m'engage dans toutes les situations d'entraînement et je suis le programme prévu.

En cas de non-respect du règlement, le bureau et les entraîneurs se réservent le droit d'exclure l'athlète et de ne pas renouveler sa licence.

Fait à : Le :

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

L'athlète

Le(s) responsable(s) légal(ux)